

Informations de base	
2009/2055(IMM) IMM - Immunité des députés Demande de défense d'immunité parlementaire de Tobias Pflüger Subject 8.40.01.03 Immunité des députés	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	ZWIEFKA Tadeusz (PPE)	02/09/2009

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/11/2009	Vote en commission		Résumé
12/11/2009	Dépôt du rapport de la commission	A7-0054/2009	
24/11/2009	Décision du Parlement	T7-0082/2009	Résumé
24/11/2009	Résultat du vote au parlement		
24/11/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2055(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 7
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/7/00426

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0054/2009	12/11/2009	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0082/2009	24/11/2009	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de défense d'immunité parlementaire de Tobias Pflüger

2009/2055(IMM) - 24/11/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **ne pas défendre l'immunité et les privilèges M. Tobias PFLÜGER** (ancien député européen allemand, GUE/NGL).

Suivant l'avis de sa commission des affaires juridiques, le Parlement estime en effet que s'étant déjà prononcé sur ce dossier en 2006 (voir [résolution ad hoc](#) de 2006 sur ce point dans laquelle le Parlement décidait de lever l'immunité du député en question), il n'y avait aucune raison de se prononcer à nouveau sur les mêmes faits.

En conséquence, le Parlement européen a décidé de ne pas défendre l'immunité et les privilèges de M. Tobias Pflüger.